Compte rendu du conseil municipal du 22 Mai 2024

Présents:

Agnés ARBELET , Geneviève MOUNIE , Jeanine SEGOND CARBONEL , Philippe CAVALIE , Jean-Paul ROSSIGNOL , Hervé PLEIMPON , Jean Jacques FILLAT , Nicolas DECHAMP , Marc ISSALY

Excusés:

Sylvie MEYNEN pouvoir à Geneviève MOUNIE Olivier RENOUARD

Secrétaire de séance : Agnès ARBELET

☐ Validation du compte rendu de la séance précédente

☐ Validation choix des plaques et prestataire d'impression pour l'adressage

Plusieurs prestataires sont possibles, SIGNAUX GIROD est retenu.

D'après le nuancier et les modèles, les panneaux seront couleur bordeaux sur le fond et crème pour l'écriture. Un liseré ombré avec le nom de la commune inséré en bas du panneau. Pour les numéros les couleurs seront identiques, mais le liserait sera plein.

Il est décidé qu'au « Chemin de la Brauhnie », on ne mettrait qu'un seul panneau, ainsi que pour le « Chemin des Brassiers », « Chemin d'Escabasse ».

« Place de l'Église », deux panneaux seront positionnés de part et d'autre du bâtiment.

☐ Préparation du bureau de vote du 9 juin de 8:00 à 18:00 :

8:00 à 10:00 : Janine SEGOND, Jean-Paul ROSSIGNOL 10:00 à 12:00 : Hevé PLEIMPON, Agnès ARBELET 12:00 à 14:00 : Jean-Jacques FILLAT, Marc ISSALY 14:00 à 16:00:Phillippe CAVALIE, Nicolas DESCHAMPS 16:00 à 18:00 : Sylvie MEYNEN, Geneviève MOUNIE

Bureau de vote:

Président : Marc ISSALY

Assesseurs: Nicolas DECHAMP, Jean-Paul ROSSIGNOL

Secrétaire : Phillipe CAVALIE

\square Questions diverses :

Une tranchée reste à faire pour les travaux de mise en cause de la mairie, concernant une habitation voisine. Un devis a été réalisé pour 960 eur , le conseil municipal approuve et valide ces travaux .

L'installation d'un compteur EDF fixe sur la place monument aux morts a été prévu au budget 2024, aux vue de la situation actuelle du comité des fêtes, il est possible de remettre ces travaux à plus tard, les travaux n'étant pas encore engagés. Il est malgré tout décidé après discussion de conserver cette décision de travaux sur 2024.

Les plans de rénovation des bâtiments communaux sont en cours de réalisation, une réunion publique sera organisée dès qu'ils seront prêts.

Depuis plusieurs mois, on constate une évolution grandissante de la violence verbale en ce qui concerne notre commune. La police du maire a été sollicitée plusieurs fois. Il y a peu de moyen d'action pour réagir, les forces de l'ordre savent intervenir avec beaucoup de diplomatie. Des outils de médiation peuvent être mis en place, un lien de travail étroit et confidentiel , avec les forces de gendarmerie est présent .

Les clefs des bâtiments communaux doivent être stockées impérativement à la mairie, pour des raisons de sécurité et de respect . Le maire, les adjoints et les agents communaux sont eux seuls en leur possession .

Il serait inintéressant de positionner une liste des personnes responsables de l'accès aux divers bâtiments . En cas de besoin , le bureau municipal (maire , adjoints , agents) doivent répondre aux demandes .

Une seule clé du local technique sera confiée à la personne responsable du comité des fêtes, et sera sous sa responsabilité.